



Enquête sur la laïcité

Textes introductifs :

- Envoi de l'enquête par Danièle Masson -
- Questionnaire complet - Questionnaire résumé - Présentation des intervenants -

Entretiens de Danièle Masson avec :

- Bernard Dumont - Rémi Fontaine - Samir Khalil Samir - Jean Madiran -
- Jean-François Mattéi - Jean-Marie Paupert - Émile Poulat - Jacques Trémolet de Villers -
- Vladimir Volkoff - Georges-Paul Wagner - Bilan de l'enquête -

Danièle Masson s'entretient avec Jean Madiran

01- Le mouvement historique de laïcisation vous semble-t-il irréversible ? réjouissant ? déplorable ? (1)

La loi de 1905 a été le couronnement d'une série législative d'agressions républicaines contre la religion catholique, entamées vingt-cinq ans plus tôt. C'était la victoire de la grande offensive qui avait pour cri de ralliement « le cléricalisme, voilà l'ennemi ». La bataille a été perdue par des gens, les évêques catholiques, qui se sont battus. Le parti radical et ses alliés ont imposé la loi, et obtenu l'essentiel de ce qu'ils voulaient : l'Église virtuellement expulsée de la vie publique.

Rien n'est irréversible. L'Église survivra et travaillera toujours à sécréter une civilisation, parce que c'est dans sa nature et sa surnature. La Grèce a subi trois siècles d'occupation turque, il restait un peuple grec. Aujourd'hui, il reste un territoire, un peuple français. Nous

ne pouvons pas imaginer comment se fera la renaissance, mais il nous est donné de travailler à la survivance de la foi intégrale. Quinze jours avant Tolbiac, on n'avait pas imaginé le



renversement de situation que fut la victoire de Clovis sur les Alamans, qui fut à l'origine de sa conversion au catholicisme et de la vocation de la France, fille aînée de l'Église. Le redressement du peuple français est le retour à son baptême, à son identité profonde.

04 - Le pouvoir temporel, séparé du spirituel, n'est-il pas l'amorce d'un pouvoir totalitaire ?

La laïcité de l'État est entrée dans l'histoire de l'humanité avec le christianisme, la doctrine catholique de la distinction des deux pouvoirs, temporel et spirituel, chacun étant souverain dans son domaine, répondant à l'innovation évangélique : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Respect de l'autonomie du pouvoir temporel, mais



aussi respect par ce pouvoir de la souveraineté religieuse et morale de l'autorité spirituelle : César lui-même doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu.

Or, le sens usuel du mot « laïcité », qui apparaît chez Littré et chez Renan, implique, non une saine laïcité de l'État, mais une obligatoire laïcité de l'Église, qui la « force », selon l'expression de Renan, à reconnaître qu'elle n'est qu'une opinion religieuse parmi d'autres, et à taire la supériorité de la loi morale sur la loi civile, loi morale à laquelle le pouvoir temporel doit être subordonné.

09 - La laïcité religieuse ne conduit-elle pas à substituer au mot évangélique « la vérité vous rendra libres » un autre qui est un autre dogme : « la liberté vous rendra vrais ? »

L'adhésion libre à la vérité révélée n'est pas un assujettissement mais précisément la libération de la personne humaine

14 - Que penser de l'enseignement du fait religieux comme objet de culture et non objet de culte ?

Dans la plupart des cas, « l'enseignement du fait religieux » contribuera au faux œcuménisme qui fait croire que toutes les religions ont leur part de vérité, que tout se vaut et donc que rien ne vaut. Chez Homère aussi les dieux sont importants. Sans doute les chrétiens convaincus pourront-ils être apôtres du Christ à travers cet enseignement. Cependant la loi ne vise pas cela, mais à réduire la religion à la mythologie.

15 - L'islam vous semble-t-il soluble dans la laïque République française ?

Ce qui est venu troubler la laïcité dite apaisée, c'est l'irruption démographique et idéologique de l'islam en Europe. L'islam traitant de

« chiens de chrétiens » tous les Occidentaux, n'a pas troublé l'idéologie dominante et le personnel politico-médiatique. Leur idée mirifique fut d'opposer à l'islam (ou de lui offrir) non la résistance chrétienne mais la laïcité, présentée comme le principe pilier de la démocratie moderne, à laquelle toute l'humanité est appelée. Mais ils se sont heurtés à la totale hétérogénéité de l'islam à toute notion de laïcité.

La grande faute de la laïcité dite apaisée, c'est ce que Mgr Ricard, président de l'épiscopat, appelle « le traitement indifférencié du religieux ». Dans une interview du 30 janvier 2004 au *Figaro*, il constatait qu'« en France, il y a davantage de clochers que de minarets », et que « le christianisme a contribué à façonner l'Europe ». Mais en déclarant « nous ne réclamons aucun privilège », et « toutes les composantes religieuses doivent avoir droit de cité, publiquement, à condition de savoir aussi donner leur place aux autres et de ne pas se mettre en contradiction avec les grands principes de la République », il manifeste que la gouvernance de l'Église de France manque pour le moins de cohérence. Les « grands principes de la République », ce sont la mixité généralisée, les « droits de l'homme » - dont « le droit à l'avortement » -, l'éducation des enfants soumise à la seule autorité de l'État. L'Église est forcément en contradiction avec eux ; plus fondamentalement, le droit de cité de l'Église catholique ne peut dépendre de sa conformité à une loi politique. L'Église de France se limite trop au « Rendez à César ce qui est à César », sans énoncer que le « Rendez à Dieu... » est une obligation pour César lui-même. La principale légitimité de l'Église, c'est d'être chargée par Dieu du salut des âmes, non d'obtenir de la République la reconnaissance conditionnelle d'un droit à l'existence.